

LVMH

Société Européenne au capital de 151 427 201,70 euros
Siège social : 22 avenue Montaigne – 75008 Paris
775 670 417 RCS PARIS

Assemblée générale mixte du jeudi 15 avril 2021 Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires

La prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021, la persistance de la crise sanitaire et la nécessité de maintenir les mesures limitant ou interdisant les rassemblements collectifs, ont conduit la société LVMH à tenir l'Assemblée générale **le jeudi 15 avril 2021 à 10 heures 30, à huis clos**, à son siège social, 22 avenue Montaigne - 75008 Paris, en application des dispositions du décret n° 2021-255 publié au Journal Officiel le 10 mars 2021 (communiqué du 12 mars 2021 publié sur le site internet de la Société : www.lvmh.fr, rubrique Actionnaires/Évènements/Assemblée générale 2021).

De ce fait, aucune carte d'admission ne sera délivrée. Les modalités de participation à l'Assemblée générale sont décrites dans l'avis de convocation paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le mercredi 24 mars 2021, bulletin numéro 36 (<https://www.journal-officiel.gouv.fr/balo/document/202103242100624-36>) et dans la brochure de convocation adressée aux actionnaires. Le projet de texte des résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » le mercredi 10 mars 2021, bulletin numéro 30 (<https://www.journal-officiel.gouv.fr/balo/document/202103102100415-30>). Ces publications sont également accessibles sur le site internet de la Société www.lvmh.fr (rubrique Actionnaires/Évènements/Assemblée générale 2021).

Les documents et renseignements concernant l'Assemblée générale seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce, les actionnaires pourront consulter sur le site internet de LVMH www.lvmh.fr (Rubrique Actionnaires/Évènements/Assemblée générale 2021) les documents d'information préparatoire à cette Assemblée.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement le site internet de la Société pour être informés des dernières communications.